

Dossiers de l'OHI n° S14818 & S1/3102

LETTRE CIRCULAIRE 45/2021
10 décembre 2021

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI -
REPUBLIQUE D'IRAK

Référence : Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Secrétariat de l'OHI a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Gouvernement de la République d'Irak avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 5 août 2021.
2. Le Secrétariat de l'OHI a donc le plaisir d'annoncer que la République d'Irak est devenue le 96^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale à compter de cette date.
3. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent, séparément et par la voie diplomatique habituelle, les Etats parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour la République d'Irak, le 5 août 2021.
3. Le Secrétariat de l'OHI se réjouit d'accueillir la République d'Irak au sein de l'OHI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,



Dr Mathias JONAS
Secrétaire général